



- Exercice 2021/ 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021
- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2022**

# ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES et de LOISIRS

## Demande de participation financière



### INFORMATIONS OUVRANT DROIT :

NIA : \_\_\_\_\_ SLVie : \_\_\_\_\_  
 Mme  M.  Mlle Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Unité : \_\_\_\_\_  
Adresse Principale : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Domicile : \_\_\_\_\_ Professionnel : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_  
Adresse e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_  
Coefficient social (lire sur l'attestation Activ! : \_\_\_\_\_

### ENFANT AYANT-DROIT :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Activité pratiquée : \_\_\_\_\_  Sportive  Culturelle  Loisir

### CADRE RESERVE AU CLUB OU A L'ASSOCIATION

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Je certifie que M \_\_\_\_\_ est à jour de sa **cotisation annuelle (hors licence)**  
d'un montant de \_\_\_\_\_ € pour la saison du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_\_\_ Cachet de l'organisme (indispensable) : \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_

### CADRE RESERVE A LA COMMISSION JEUNESSE

Décision :  Accordé  Refusé  
Montant : \_\_\_\_\_ €  
Observations : \_\_\_\_\_  
Signature du Président de la Commission Jeunesse : \_\_\_\_\_

Les informations recueillies par la CMCAS Tours/Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue e Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité



- Exercice 2021/ 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021
- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2022**

# ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES et de LOISIRS

## Conditions d'attribution de la participation financière

### PRINCIPE :

#### • Qui ouvre le droit ?

L'ouvrant-droit pour l'enfant ayant-droit âgé(e) **entre 0 et moins de 18 ans** au cours de la saison (attestation du club).

#### • Participation de la CMCAS

De **12 € minimum à 51 € maximum**, elle est déterminée selon la grille de participation basée sur le coefficient social (lire sur l'attestation ACTIV!) arrondie à l'euro le plus proche, dans la limite de la cotisation acquittée.

La participation financière est versée en une seule fois par année calendaire, pour une cotisation annuelle et pour une seule activité par enfant.

	T1+T2	T3+T4	T5+T6	T7+T8	T9
Coefficient Social	INF	14501	19501	24501	29501
	à	à	à	à	à
	14500	19500	24500	29500	999999
OD/AD	51 €	41 €	30 €	20 €	12 €

### DOMAINE D'APPLICATION :

Activités sportives y compris les stages sportifs (suite décision du conseil d'Administration de la CMCAS du 28/11/16), culturelles ou de loisirs (hors activités équestre) dispensées par un club ou une association déclarés en dehors de toute structure déjà financée par le fonds du 1 % des Activités Sociales (Gazélec, CCE37, ANEG, Club équestre ...)

Selon la nature de l'activité, et au regard du Projet Educatif de la CCAS, la CMCAS se réserve le droit d'apprécier la pertinence du financement de l'activité.

Club ou association situés exclusivement sur les départements de la CMCAS (37 et 41) et les départements limitrophes : 18, 28, 36, 45, 49, 72 et 86

### DOCUMENTS A FOURNIR :

- Recto de ce document dûment validé par le club, l'association ou l'organisme de l'activité
- Photocopie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de la famille (sauf si déjà transmis à la CMCAS)

Les informations recueillies par la CMCAS Tours/Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 rue de Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité